

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 8 du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE), BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud – session 2020

La Présidente de l'Université Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie du PACTE d'adjoint-e technique de recherche et de formation, BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud est composée ainsi qu'il suit :

Président : Christophe LE HEN, Directeur de cabinet, Université Bretagne Sud, LORIENT

Membre : Isabelle HOLTZAPFFEL, Directrice des ressources humaines et des relations sociales, Université Bretagne Sud, LORIENT

Membre : Yohann FREREUX, Conseiller Référent à Pôle emploi, LORIENT

Article 2 : La présidente de l'Université Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.